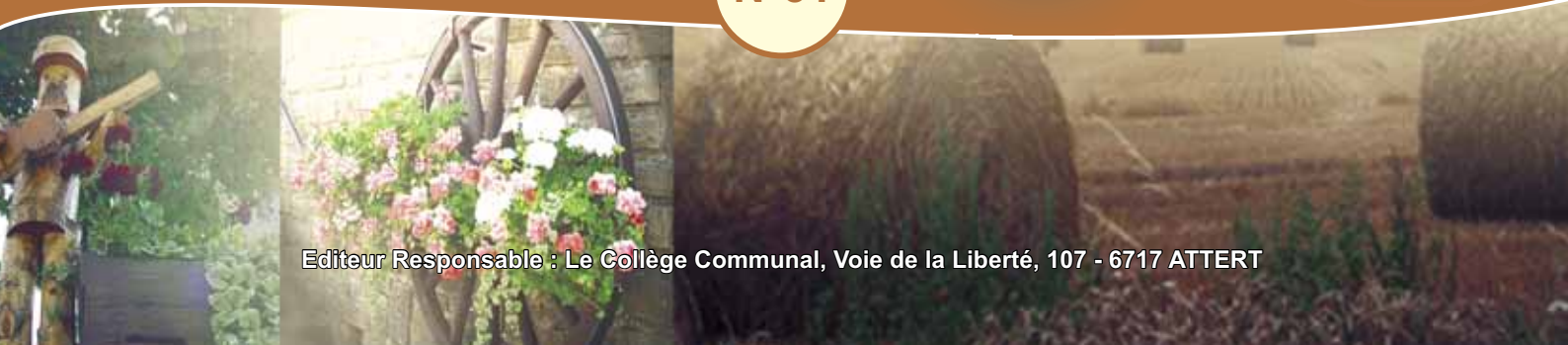


Atttert.be



Périodique Communal
DECEMBRE 2012

N°31





LE MOT DU BOURGMESTRE



Bonne et Heureuse année 2013 !

Vous pourrez lire dans ce bulletin

Conseil communal

• Ordres du jour des points discutés en séance publique

Budget 2013

Environnement

CPAS

Natura 2000

Taxe sur les chiens

Action Damien

PCDR

Province propre et fleurie

Elections communales 2012

Energie

Écho de nos associations

Enfance

Autres manifestations

Notre nouveau conseil communal a été installé le lundi 3 décembre dernier. Ce Conseil présidera aux destinées de notre commune au cours des six années à venir : du 3 décembre 2012 à début décembre 2018. L'objectif prioritaire que se sont fixés les élus est d'améliorer le cadre et le niveau de vie de tous les citoyens de notre commune. De l'enseignement à l'accompagnement des aînés, en passant par la sécurisation de nos rues, tout sera mis en œuvre pour rendre les infrastructures existantes plus efficaces et pour en créer de nouvelles lorsque cela s'avérera nécessaire.

Notre société traverse une crise. Cette crise, financière et économique, doit être l'occasion pour nous de repenser notre vie en collectivité, de la réorganiser, en remettant l'humain au centre de toutes nos préoccupations. Notre commune est dotée de nombreux outils efficaces qui permettront rapidement cette évolution. De la politique du parc naturel au plan de développement rural, tout est à notre disposition pour provoquer cet important changement. Nous devons être optimistes mais d'un optimisme réaliste. Nous devons inventer un futur meilleur ! Quel programme ! Quel merveilleux défi à relever ! La première étape est de budgétiser ce défi. Le vendredi 7 décembre dernier, le conseil communal a approuvé le budget du CPAS ainsi que le budget communal pour l'année 2013.

Concernant la dette de notre Commune, celle-ci était de 11.613.000 au 31 décembre 2008. Elle est passée à 9.706.241,14 pour ce 31 décembre 2012. Cette évolution de la dette nous permet d'envisager avec sérénité l'avenir financier de notre Commune. Certains diront qu'il pourrait y avoir plus de prévisions d'investissements dans ce budget. Je ne citerai que quelques-uns des projets pour 2013 :

- 1) Tout d'abord l'agrandissement de l'école de Heinstert y est prévu. Nous profiterons dans le cadre de ce projet de subventions « travaux prioritaires » pour l'aménagement des vestiaires et des réfectoires.
- 2) Le lotissement de Nothomb, tant attendu par certaines familles, est dûment programmé. Il aura un coût pour notre budget.
- 3) Le lotissement de Heinstert y est également prévu et ce pour la première phase des travaux. Ce lotissement constitue une réserve foncière et sera mis progressivement en œuvre. Ceci pour intégrer au mieux la nouvelle population au tissu villageois existant.
- 4) La rénovation de la route du Brûlis à Tontelange sera phasée et la première étape sera parcourue à travers ce budget.
- 5) Divers travaux importants de sécurisation routière : acquisition de radars, réalisation de trottoirs...

Quant au budget ordinaire, je souhaite signaler les dépenses importantes en faveur de notre enseignement et de notre service d'accueil extra-scolaire. Nous nous donnons les moyens pour notre enseignement et nous obtenons des résultats encourageants. L'enseignement de la seconde langue est maintenu dans toutes les classes malgré la non-intervention financière de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Sur ces bonnes nouvelles pour l'avenir de notre commune, je vous souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année. J'espère que d'autres bonnes nouvelles viendront égayer vos journées en 2013 et, dans cette perspective, je vous souhaite également une très belle année nouvelle.

Josy Arens, Bourgmestre



Ordres du jour des points discutés en séance publique

Vendredi 31 août 2012

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance précédente.
- 2) Poursuite de la dispensation du cours de seconde langue (allemand) dans les quatre premières années de l'enseignement primaire communal.
- 3) Passation d'une convention relative à l'octroi d'un prêt CRAC dans le cadre du financement alternatif d'investissements économiseurs d'énergie (chaudière à plaquettes forestières de la Maison communale).
- 4) Modification budgétaire ordinaire CPAS n°1 – Approbation.
- 5) Distribution d'eau – Maintien du prix de l'eau CVD de l'année 2011 à l'exercice 2012.
- 6) Distribution d'eau – Fixation du prix de l'eau CVD à partir de l'exercice 2013.
- 7) Vente d'une partie d'un terrain communal à Nothomb.
- 8) Fabrique d'église de Post – Avis sur une demande de modification budgétaire.
- 9) Comptes de Fabriques d'église 2011 – Avis.
- 10) Compte 2011 de l'Eglise Protestante Evangélique à Arlon – Avis.
- 11) Octroi d'une subvention à Inter-Environnement Wallonie.
- 12) Contribution à la campagne Vision 2020 de Maires pour la Paix.

Vendredi 9 novembre 2012

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance précédente.
- 2) Octroi d'une subvention au Syndicat d'Initiative du Val d'Attert.
- 3) Octroi d'une subvention à la Maison du Tourisme du Pays d'Arlon.
- 4) Constitution d'un comité d'accompagnement pour le projet d'aménagement de la plaine de Nobressart.
- 5) Réalisation d'un espace barbecue à Metzert : ratification de la désignation d'un auteur de projet.
- 6) Modifications budgétaires n°3.
- 7) Vote des taxes et redevances à partir de l'année d'imposition 2013.
- 8) Taxe 2013 sur la collecte et le traitement des déchets dans le cadre du service ordinaire de collecte.
- 9) Vote des centimes additionnels 2013 au précompte immobilier.
- 10) Vote de la taxe additionnelle 2013 à l'impôt des personnes physiques.
- 11) Budgets 2013 des Fabriques d'église : avis.
- 12) Budget 2013 de l'Eglise Protestante Luthérienne du Pays d'Arlon : avis.
- 13) Vente d'une parcelle communale à Nobressart.
- 14) Acquisition d'une nouvelle camionnette pour le service technique communal : arrêt du cahier spécial des charges et choix du mode de passation de marché.
- 15) Installation d'un système de sécurisation du hall technique communal à Post : ratification du marché public passé en urgence par le Collège communal.
- 16) Nomination du Président de la Fabrique d'église de Heinstert : avis.
- 17) Approbation des points constitutifs des ordres du jour des prochaines assemblées générales de diverses intercommunales auxquelles est affiliée la Commune d'Attert.



Lundi 3 décembre 2012

- 1) Présidence du Conseil communal avant l'adoption du pacte de majorité, en application de l'article L 1122-15 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation (CDLD) – communication.
- 2) Validation des élections communales – communication.
- 3) Installation du Conseil communal :
 - A) Vérification et validation des pouvoirs des Conseillers élus.
 - B) Prestation de serment du Président en qualité de Conseiller communal.
 - C) Prestation de serment des Conseillers élus.
- 4) Formation du tableau de préséance.
- 5) Constitution des groupes politiques – prise d'acte.
- 6) Adoption du pacte de majorité.
- 7) Installation du Bourgmestre :
 - A) Vérification et validation des pouvoirs.
 - B) Prestation de serment du Bourgmestre.
- 8) Installation des Echevin(e)s :
 - A) Vérification et validation des pouvoirs.
 - B) Prestation de serment des Echevin(e)s.
- 9) Election de plein droit des Conseillers de l'action sociale présentés par les groupes politiques.
- 10) Election des membres du Conseil de police.
- 11) Approbation du procès-verbal de la séance précédente.

Vendredi 7 décembre 2012

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance précédente.
- 2) Vote des taxes et redevances à partir de l'exercice d'imposition 2013.
- 3) Vote de la dotation 2013 à la Zone de police locale.
- 4) Modifications budgétaires CPAS n°2
- 5) Approbation du budget CPAS 2013.
- 6) Arrêt du budget communal 2013.
- 7) Fixation du mode de passation et des conditions de certains marchés du budget extraordinaire 2013.
- 8) Délégation au Collège du mode de passation et de la fixation des conditions de marchés publics ayant trait à la gestion journalière de la Commune.
- 9) Délégation au Collège de la faculté d'organiser des ventes publiques de bois de chauffage.
- 10) Projet d'urbanisation Quartier Esper à Nothomb – Approbation du montant de la part communale dans le coût du financement des travaux d'équipement.
- 11) Arrêt de la liste des associations locales auxquelles est restituée la part communale du précompte immobilier
- 12) Acquisition de plaquettes de chauffage alimentant la chaufferie communale pour les années 2013 et 2014 – Approbation des conditions et du mode de passation du marché.



BUDGET COMMUNAL

BUDGET ORDINAIRE

Avec 6.792.674,30 € de recettes et 6.735.362,01 € de dépenses, et après prélèvement de 600.000 € sur le service ordinaire pour le fonds de réserve ordinaire, le budget ordinaire se clôture avec un boni de 57.312,29 €. Un budget en boni donc, malgré les charges imposées (service d'incendie, fabriques d'Eglises, CPAS), ou consenties (hôpitaux, protection des captages d'eau, les importants investissements du service extraordinaire, aide aux associations, ...).

Quelques chiffres :

Population de la Commune : 5.254 au 30 novembre 2012. (5.194 début janvier 2011).

Les principales recettes :

	<u>Budg. 2013</u>	<u>Budg. 2012</u>	<u>Comptes2011</u>
-Taxe additionnelle à l'IPP : (7%)	571.497,44	539.215,21	588.330,77
-Taxe add. au Préc. Im- mob. (2.800)	879.127,82	829.501,43	767.152,77
-Taxes circulation :	64.030,10	66.040,58	63.881,45
-Taxes immondices :	345.000,10	358.093,04	341.180,00
-Taxes secondes résidences	15.000,00	15.000,00	13.330,00
Autres taxes et redevances :	211.947,50	212.012,50	181.648,44
-Fonds Grand Ducal	834.825,48	805.330,71	795.478,85
-Recettes vente de bois :	230.000,00	160.000,00	213.333,91
- Fonds des Communes	2 127 600,85	2 127 600, 85	1 967 490, 59

A noter la récupération du montant de la « Gruerie » (650.000 €) qui avait été bloqué pendant près de 10 ans.

Les principales dépenses :

	<u>Budg. 2013</u>	<u>Budg. 2012</u>
-Dépenses de personnel :	1.771.359,61 = 28,87 % du budget	1.507.548,49 (27,19 %)
-Dép. fonctionnement :	2.029.030,43 = 33,07 % du budget	1.754.165,17 (31,63 %)
-Transferts :	1.156.812,32 = 18,85 % du budget	1.092.460,10 (19,70 %)
-Dettes :	1.178.159,65 = 19,20 % du budget	1.191.268,87 (21,48 %)



Certains chiffres encore dans les dépenses :

- Pompiers : 230.400,00 €
- Police : 204.404,94 €
- Charge de voirie : 422.107,72 €
- Fabriques d'Eglises et Cultes : 193.240,86 €
- CPAS : 242.000 €
- Collectes des Immondices : 399.863,57 €
- Enseignement et garderie : A l'ordinaire 1.002.634,53€ (780.556,53 € + 222.078€) + au budget extraordinaire 1.300.000 pour agrandissement de l'école Heinstert (sans oublier les 900.000€ d'investissement pour l'extension de l'école de Tontelange aux budgets antérieurs).
- Aide aux clubs et associations : A l'ordinaire 116.000 €, plus les terrains multisports, la plaine de Nobressart et le hall des sports.

Ces chiffres montrent en suffisance l'importance donnée par le Collège Communal à son enseignement ainsi qu'à l'aide aux associations et clubs de la vallée.

Pour revenir à la dette.

La dette totale à estimer au 31 décembre 2012, est de 9.706.241,14 €. soit une dette totale de +/- 1.845 € par habitant.

Cette dette engendre pour l'année 2013 un remboursement de capital de 767.451,99 € (767.147,55 € au budget de 2012) et un remboursement d'intérêts de 369.130,24 € (424.378,15 € au budget 2012), soit un remboursement annuel total de 1.136.582,23 € (1.169.718,34 € au budget de 2012), représentant un remboursement annuel de 216,33 € par habitant.

Il est à noter que cette dette, après avoir connu un pic en 2006 (école d'Attert financée sur fonds propres et par l'emprunt) est en diminution (voir tableau). Ceci est la résultante d'une volonté claire, précise et exprimée à de nombreuses reprises par le Collège Communal. Aucun emprunt n'a été contracté en 2010, 2011 et 2012.

Il est important de rappeler que cette dette est essentiellement une dette liée à des investissements (Essentiellement bâtiments scolaires, patrimoine communal, routes), et non pas une dette liée à du fonctionnement. Dette liée à des investissements menés depuis près de 30 ans.

Il en est encore de même en 2013 avec des emprunts programmés pour 1.200.000 la construction de l'école de Heinstert (1.000.000 €) et la réfection de la rue du Brûlis à Tontelange (200.000 €).



BUDGET EXTRAORDINAIRE

Le budget extraordinaire est équilibré avec des recettes et des dépenses pour un montant total de 4.817.865,09 €. Le financement du service extraordinaire se compose de :

- Emprunts : 1.200.000 €
- Subsidés en Capital : 1.133.250 €
- Prélèvement sur le fonds de Réserve Extraordinaire : 1.594.615,09 €
- Vente de terrains: 890.000€

Les principaux investissements prévus en 2013 sont notamment : Aménagements pour les lotissements à Heinstert et Nothomb, Rénovation de la rue du Brûlis à Tontelange, Sécurisation routière, Agrandissement de l'école de Heinstert, Réfection du mur du cimetière de Nobressart, Réfection de la façade de l'église de Schockville, Jonction chaudière à copeaux – Ecole Attert, Subsidés aux associations locales, Local pour les jeunes, Terrains multisports (Plaine de Nobressart, Post, Heinstert ...), Hall des sports, Vivalia.

En élaborant son budget, le pouvoir communal détermine des priorités, fixe ses objectifs, le tout dans l'intérêt général de la population. En tant qu'institution de proximité, la commune est particulièrement bien placée pour être à l'écoute des attentes et des aspirations du citoyen. Son territoire constitue le premier cadre de vie de chacun. Ses domaines d'action varient de l'enseignement, l'aménagement du territoire en passant par la politique sociale, le logement, la vie associative, le sport, la culture, l'environnement, l'emploi, l'agriculture...

Le présent budget est le premier de la mandature 2013-2018. Le début d'une nouvelle législature est une bonne occasion de tracer des perspectives d'avenir mais aussi une bonne occasion de faire le point sur la législature qui vient de se clôturer.

L'exercice 2012 aura été marqué par des événements exceptionnels venus perturber l'ensemble des pouvoirs publics. Les communes n'auront pas été à l'abri des secousses financières à l'origine des troubles économiques et sociaux ayant lieu depuis quelques années. A la sortie d'une législature marquée par des turbulences économiques (toujours en cours), et à l'aube d'une législature qui sera le témoin d'une importante mutation institutionnelle dans notre pays, nous devons être plus qu'attentifs à l'évolution des finances communales. Dans ce contexte global, les communes devront continuer et continueront à assurer leurs nombreuses missions dans un objectif d'amélioration du quotidien de chaque concitoyen. Pour ce faire, les communes auront besoin du respect de chaque niveau de pouvoir, ce respect se traduisant par la pérennisation de sources de financement avec la prise en compte des nouvelles réalités, notamment sociales, auxquelles les communes font face.



Suite aux nombreuses interrogations de citoyennes et de citoyens concernant une problématique qui touche notre commune d'Attert à savoir l'importation sur les terres de la commune de lisier en provenance du Grand-Duché de Luxembourg, nous avons écrit au Ministre wallon de l'Environnement, afin de savoir si les agriculteurs luxembourgeois locataires ou propriétaires de terres dans notre commune et y répandant du lisier en grande quantité sont dans leur droit.

Nous vous transmettons ci-dessous la réponse du Ministre Philippe Henry dans son intégralité:

Monsieur le Bourgmestre,

Votre demande mieux référencée sous rubrique a retenu toute mon attention.

Sur base du décret du 27 juin 1996 relatif aux déchets, en Wallonie, les effluents d'élevage produits au sein d'une exploitation agricole ne doivent pas être considérés comme des déchets tant que le producteur utilise ses propres effluents sur des parcelles dont il a la gestion, et que cette utilisation s'effectue conformément aux dispositions fixant les limitations d'utilisation pour ces derniers. Un agriculteur luxembourgeois peut donc utiliser ses propres effluents, même produits au Grand-Duché de Luxembourg, sur les terres qu'il déclare en Wallonie pour autant que ce dernier respecte les dispositions du PGDA et notamment les normes et les périodes d'épandage fixées par ce dernier.

De plus, pour ces exploitation transfrontalières, mon administration souhaite, à terme, mettre en place une procédure de traçabilité permettant de suivre ces apports et permettre l'échange de données entre les différentes administrations concernées.

Par ailleurs, au regard du règlement (CE) no 0169/2009 du Parlement européen du 21 octobre 2009 établissant les règles sanitaires applicables aux sous-produits animaux et produits dérivés non destinés à la consommation humaine, les échanges de lisier (tout excrément et/ou urine d'animaux d'élevage autres que les poissons, avec ou sans litière) non transformé d'espèces autres que la volaille et les équidés entre les Etats membres doivent satisfaire aux conditions suivantes:

- provenir d'une zone exempte de restrictions au titre d'une maladie transmissible grave, et;
- Être destiné à être épandu, sous le contrôle de l'autorité compétente (l'autorité compétente est ici représentée par l'AFSCA), sur les terres d'une même exploitation située de part et d'autre de la frontière de deux Etats membres.

Ils doivent par ailleurs faire l'objet d'une décision favorable de l'Etat membre de destination conformément à l'article 48, paragraphe 1 de ce même règlement. Cet article précise notamment, que lorsqu'un exploitant souhaite expédier vers un autre Etat membre des lisiers, il informe l'autorité compétente de l'Etat membre d'origine et celle de l'Etat membre destinataire.

L'autorité compétente de l'Etat membre destinataire décide (l'AFSCA), comme suite à la demande de l'exploitant, dans un délai déterminé de refuser la réception de l'envoi, d'accepter l'envoi avec ou sans condition.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Bourgmestre, l'expression de ma considération distinguée.

Le Ministre
Philippe Henry





- Si vous bénéficiez de l'assurance majorée en matière de soins de santé (BIM ou VIPO),
 - si votre ménage a des revenus bruts imposables inférieurs à € 16.632,81 augmentés de € 3.079,19 par personne à charge.
 - si vous êtes suivi dans le cadre d'une médiation de dettes amiable ou judiciaire ...
- ... vous avez droit à une allocation de chauffage.

Vous pouvez solliciter l'allocation pour des approvisionnements en gasoil de chauffage en vrac ou à la pompe, en pétrole lampant ou en propane en vrac entre le 01/01/2012 et le 31/12/2012, **dans les 60 jours de la livraison.**

L'allocation sera octroyée sur base d'une fourniture de 1500 litres maximum/an (plusieurs demandes peuvent être introduites sur base de livraisons successives n'atteignant pas individuellement 1500 litres). Le montant maximum de l'allocation de chauffage est de 210 euros par an. Vous pouvez introduire une demande d'allocation de chauffage auprès du CPAS d'Attert. Il est conseillé de prendre rendez-vous au préalable par téléphone **au 063/22.54.18**

Vous devez communiquer les documents suivants :

- une copie de la carte d'identité du demandeur
- une copie de la facture ou du bon de livraison
- lorsque vous habitez dans un immeuble à appartements, une attestation du propriétaire ou du gestionnaire avec le nombre de logements concernés par la facture
- une copie de la décision d'admissibilité ou de l'attestation du médiateur si vous êtes concerné par la médiation de dettes
- une copie du dernier avertissement d'extrait de rôle.

Pour plus d'info, adressez-vous au CPAS d'Attert (063/22 54 18) ou téléphonez au numéro de téléphone gratuit du Fonds chauffage : 0800/90.929, ou consultez leur site web : www.fondschauffage.be.



Déblayer la neige devant votre porte ...

Un service destiné aux personnes âgées, isolées, malades et qui ne peuvent pas bénéficier des services d'un voisin...

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à vous adresser au CPAS d'Attert (063/22 54 18)



Le réseau Natura 2000 est un vaste ensemble de sites sélectionnés au sein de chaque Etat membre de l'Union européenne et dont l'objectif est de protéger la biodiversité tout en intégrant les préoccupations socio-économiques locales. Le Gouvernement wallon a décidé de soumettre à enquête publique l'ensemble des 240 projets d'arrêtés de désignation des sites Natura 2000 ainsi que le projet d'arrêté fixant les objectifs de conservation pour le réseau Natura 2000.

Les enquêtes publiques débuteront en décembre 2012 (le 17 décembre sur le territoire de la Commune d'Attart) et dureront 45 jours. Si vous êtes concernés directement (propriétaires ou gestionnaires) ou indirectement (riverains, environnementalistes, ...) par l'un de ces projets, vous pouvez émettre vos remarques sur celui-ci, dans les bureaux de l'une des communes où le projet est soumis à enquête publique.

Si vous souhaitez des renseignements complémentaires, vous pouvez vous adresser soit à l'administration communale soit à la direction extérieure du Département de la Nature et des Forêts (*voir adresses ci-dessous*), ou encore à l'administration centrale du Département de la Nature et des Forêts (081/33.58.16). Vous pouvez également vous connecter sur le site <http://natura2000.wallonie.be>, rubrique « Enquête publique ».

ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNE D'ATTERT

L'Administration communale porte à la connaissance de la population que le projet d'arrêté de désignation du site Natura 2000 BE34052, BE34053 et BE34057 ainsi que le projet d'arrêté du Gouvernement wallon fixant les objectifs de conservation pour le réseau Natura 2000, dont l'auteur est le Gouvernement wallon sont soumis à enquête publique. Cette enquête publique a pour but de recueillir l'avis du public en vue de la désignation de ce site Natura 2000.

A. Actes soumis à enquête publique

1. Projet d'arrêté du Gouvernement wallon de désignation du site Natura 2000 BE34052, BE34053 et BE34057 en exécution de l'article 26, §1, de la Loi du 12 juillet 1973 sur la Conservation de la Nature.

2. Projet d'arrêté du Gouvernement wallon fixant les objectifs de conservation pour le réseau Natura 2000 en exécution de l'article 25 bis et 29, § 2, de la loi du 12 juillet 1973 sur la conservation de la nature.

B. Modalités de l'enquête publique

Le projet d'arrêté de désignation est soumis aux modalités de participation du public en matière d'environnement prévues par le Livre I^{er} du Code de l'Environnement en vertu de l'article 26, §2, de la loi du 12 juillet 1973 sur la conservation de la nature. L'enquête publique, relative à ce projet d'arrêté de désignation qui constitue un plan ou programme de catégorie A2, est organisée conformément aux articles D.29-7 à D.29-20 et R.41-6 à R.41-9 du Code de l'environnement.

Le projet d'arrêté du Gouvernement wallon fixant les objectifs de conservation pour le réseau Natura 2000 définit entre autres le contenu des objectifs de conservation applicables pour chaque espèce et chaque type d'habitat naturel pour lesquels un site peut être désigné. C'est l'arrêté de désignation du site qui fixe, pour le site concerné, la liste des espèces et habitats pour lesquels le site est désigné. Pour savoir quels sont les objectifs de conservation applicables dans le site, il faut donc d'abord consulter, dans le projet d'arrêté de désignation, la liste des espèces et des habitats d'intérêt communautaire pour lesquels le site est désigné et ensuite se référer aux objectifs de conservation relatifs à ces espèces et ces habitats, établis par le projet d'arrêté du Gouvernement wallon fixant les objectifs de conservation pour le réseau Natura 2000.



Le projet d'arrêté fixant les objectifs de conservation pour le réseau Natura 2000 est également soumis à enquête publique suivant la même procédure et les mêmes formes que celles prévues pour le projet d'arrêté de désignation. La durée de l'enquête publique est de 45 jours (art. D.29-13, § 1^{er}, 1^o du Livre I^{er} du Code de l'environnement).

Date d'affichage de l'avis d'enquête	Date de début de l'enquête publique	Date de fin de l'enquête publique	Les réclamations et observations peuvent être adressées à l'adresse suivante jusqu'au 08/02/2013	Lieu, date et heure de la réunion de clôture de l'enquête publique
11/12/2012	17/12/2012	08/02/2013	Collège communal d'ATTERT Voie de la Liberté, 107 6717 ATTERT	Administration communale d'ATTERT Voie de la Liberté, 107 Service Urbanisme Le 08/02/2013 à 11h30

Le dossier peut être consulté à partir de la date de début jusqu'à la date de fin de l'enquête publique, chaque jour ouvrable pendant les heures de service (du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et les mercredis et vendredis de 13h30 à 16h30 – les services travaillent à bureaux fermés les lundis, mardis et jeudis après-midi) ainsi que le mercredi jusqu'à 20h00. Lorsque la consultation a lieu un mercredi ouvrable après 16h30, la personne souhaitant consulter le dossier doit prendre rendez-vous au plus tard 24 heures à l'avance auprès du Service Urbanisme tel. 063/24.27.76 – Christian VANDENDRIESSCHE, Conseiller en Aménagement du Territoire et Urbanisme.

Dès le début de l'enquête publique, les projets seront disponibles :

- à l'administration communale ;
- dans les directions extérieures (DNF Direction d'Arlon, Place Didier, 45 à 6700 Arlon) et les services centraux du Département de la Nature et des Forêts (avenue Prince de Liège, 15 à 5100 Jambes – Tél. : 081/33.58.16)
- sur le site <http://natura2000.wallonie.be>, rubrique « Enquête publique ».

L'autorité compétente pour prendre la décision sur ces projets, objet de la présente enquête publique, est le Gouvernement wallon.

A Atttert, le 6 décembre 2012.

Le Secrétaire,

Le Bourgmestre,

(s) J.-Cl. PIRROTTE

(s) J. ARENS

Taxe communale sur les chiens

Nous vous rappelons l'existence de la taxe communale annuelle sur les chiens. Sont visés les chiens âgés de trois mois au moins, détenus au 1^{er} janvier de l'exercice d'imposition. La taxe est due par le propriétaire ou par le possesseur du chien et est fixée à 15 euros par chien.

Lorsqu'une personne, domiciliée ou résidant dans la commune, devient possesseur d'un chien imposable après le recensement, elle est tenue d'en effectuer la déclaration, dans les quinze jours de l'entrée en possession du chien, auprès de l'Administration communale.

Plus d'informations auprès de l'administration communale
au 063 24 27 79 ou chantal.leonard@atttert.be



LES GÉANTS CAMPAGNE ACTION DAMIEN DES 25, 26 ET 27 JANVIER 2013

En près de 50 ans, les équipes médicales soutenues par Action Damien ont soigné des millions de personnes. En 2011, 338.461 malades de la lèpre, de la tuberculose et de la leishmaniose ont pu retrouver la santé et un avenir. En montrant parfois un courage qui les a grandi eux aussi.

Chaque année, la tuberculose fait 8 à 10 millions de malades dans le monde, et 1,5 à 2 millions de morts (un toutes les 15 à 20 secondes !). Chaque année, la lèpre fait plus de 250.000 nouveaux malades, qui risquent les mutilations et l'exclusion s'ils ne sont pas soignés à temps.

C'est pourquoi Action Damien partira en campagne les 25, 26 et 27 janvier 2013. Elle demandera à la population belge de l'aider à nouveau dans sa lutte, en lui donnant les 40 euros qui suffisent à soigner un malade. De se grandir encore une fois en vendant ou en achetant ses marqueurs (6 euros la pochette de quatre) ou en faisant un don (déductible fiscalement à partir de 40 euros) sur le compte 000-0000075-75 (BE05 0000 0000 7575).

Action Damien, Bd Léopold II, 263, 1081 Bruxelles.

www.actiondamien.be. IBAN : BE05 0000 0000 7575 ; BIC : BPOTBEB1

L'indifférence tue, Action Damien soigne.

Retrouvez des information sur les « Chantiers Damien » sur notre site Internet www.attert.be



Opération communale de développement rural – Agenda 21 local

INVITATION A TOU(TE)S

Objectif : établir un programme de développement rural durable avec la participation des habitants et des forces vives de la commune

LES LUNDIS A 20H00 A LA MAISON COMMUNALE A PARTIR DU 14 JANVIER

14 janvier : présentation et validation des grands enjeux proposés par l'auteur suite aux réunions de consultation villageoises et qui feront l'objet des groupes de travail citoyens suivants :



*Mots clés***28 janvier - Aménagement territoire, urbanisme et logement**

L'aménagement du territoire et le logement doivent répondre à des besoins à long terme. Quelles perspectives souhaite-t-on à Attert ? Comment intégrer l'arrivée de nouveaux habitants ?

Prospective, densification, relation avec les promoteurs, accès au logement, mixité du logement, équipement des zones libres, paysage, RGBSR, ...

04 février - Nature et environnement

La protection de la nature et de l'environnement sont encore à améliorer dans les domaines de l'aménagement, de la sensibilisation et des changements de comportements. Quelles sont les priorités à mettre en œuvre pour répondre à ce vaste programme ?

Plan communal de développement de la nature, Parc naturel, abeilles, plantes invasives, haies, jardins naturels, réseau écologique, vergers, carrières, mares, bois, forêts privées, déchets, éco-consommation, épuration, pro-

18 février - Agriculture

Sur quoi peut compter l'agriculteur attertois de demain ?

Accès au foncier, succession, produits de terroir, coopération transfrontalière, ...

25 février - Cadre de vie

Le maintien d'un bon cadre de vie est un équilibre fragile et variable en fonction des villages. Quels sont les défis spécifiques que doivent relever chacun d'eux ?

Patrimoine rural, paysager, religieux, points d'eau, intégration nouvelles constructions, aires de convivialité, maisons de village, bénévolat, intégration nouveaux habitants

04 mars - Economie

Comment participer au développement économique wallon lorsque l'on n'a pas la vocation d'un pôle économique important ?

Services endogènes, évolution emploi frontalière, zones d'activités économiques, valorisation de la Nationale 4, des forêts, soutien aux entreprises locales, bilinguisme à l'école, tourisme vert, ...

11 mars - Services et équipements, cohésion sociale

Les services à la population et l'aide aux populations fragilisées sont bien présents mais ne rencontrent pas l'ensemble des besoins existants ou futurs. Quelles orientations doit-on donner à cette aide pour l'avenir ?

Commerces, seniors, crèches, écoles, natation, sports, culture, coopération nord sud, ...

18 mars - Energie

Devenir une commune énergétiquement autonome, comment en faire une réalité attertoise ?

Convention des maires, conséquences de l'évolution du coût de l'énergie, économies d'énergie, énergies renouvelables, énergie éolienne, réseaux de chaleur, ...

25 mars Mobilité

Comment la mobilité quotidienne de demain pourra-t-elle répondre aux menaces de l'insécurité routière et du tout à la voiture ?

Conséquences de l'évolution du coût de l'énergie, TEC, covoiturage, sécurité, mobilité douce, ...

Documents disponibles sur le site Atttert.be onglet PCDR ou sur demande à La Fondation rurale de Wallonie, 063/440202, E.Thiry@frw.be



Province propre et fleurie

Nous nous associons au Syndicat d'Initiative de la Vallée de l'Attert pour féliciter les villages primés lors du Challenge Luxembourg Province Propre et Fleurie!



POST



NOBRESSART

CHALLENGE

Luxembourg PROVINCE PROPRE ET FLEURIE

Le 20 septembre 2012 a eu lieu à Carlsbourg la remise des prix des villages fleuris. Nos 4 représentants ont tous progressé par rapport à l'an dernier et ont été classés respectivement :

Post ; 13^e

Nobressart : 18^e

Attert : 19^e

Lischert : 22^e

Sur plus de 60 participants.



Nous ne pouvons que les remercier chaleureusement de leur implication dans l'amélioration de notre cadre de vie. Nous invitons d'autres villages de la vallée à fleurir également leurs espaces et pourquoi pas à s'inscrire à ce concours pour l'année prochaine.



ATTERT



LISCHERT



Elections communales 2012

Comme vous le savez, le 14 octobre dernier se sont déroulées les élections communales. Vous découvrez ci-dessous les membres du nouveau Conseil Communal d'Attert lesquels ont prêté serment le 3 décembre 2012.



De gauche à droite

En haut: Carine Moris, Josy Mertz, Chantal Jamotte, Wivine Gaul, Roland Incoul, Daniel Georges, Annie Marchal, Marie-Françoise Stine, Daniel Lefèbvre, Maurice Houssa, Jacques Rothier

Assis, les membres du Collège communal: Zofia Kurzynowska, Bernadette Heynen, Jean-Marie Meyer, Josy Arens, (Bourgmestre), Jean-Claude Pirrotte (Secrétaire Communal), Benoît Tassigny, Luc Quirynten

Composition et attributions du Collège communal 2012-2018

Josy Arens, Bourgmestre Contact: 0475 810 746 josy.aren@attert.be
Sécurité-Police, Administration générale, Personnel administratif, Etat civil, Population, Enseignement, Bâtiments scolaires, Parc Naturel, Relations avec la presse, ASBL

Jean-Marie Meyer, Premier Échevin Contact: 0475 810 836 jean-marie.meyer@attert.be
Travaux publics, Gestion de l'eau, Aménagement du territoire, urbanisme, Bâtiments publics, Personnel ouvrier

Bernadette De Becker-Heynen, Deuxième Échevin Contact: 0497 427 691 bernadette.heyne@gmail.com
Logement, Mobilité, Culture, Enfance, Informations, Santé

Benoît Tassigny, Troisième Échevin Contact: 0474 383 319 benoit.tassigny@scarlet.be
Finances, Environnement, Patrimoine forestier, Affaires économiques, Energie

Zofia Pergal-Kurzynowska, Quatrième Échevin Contact: 0471 707 775 zofia-pergal@hotmail.com
Jeunesse, Aînés, Sports, Tourisme, Cultes, Jumelages

Luc Quirynten, Président du CPAS Contact: 0479 29 13 21 luc.quirynten@skynet.be
Présidence du CPAS, Affaires sociales, Ruralité, Agriculture, Embellissement des villages



VallEnergie – Atteindre l'autonomie énergétique de la Vallée de l'Attert belgo-luxembourgeoise gérée par le local



L'asbl « Au Pays de l'Attert » a introduit un projet dans le cadre du 8^{ème} appel à projets du programme Interreg IVA et celui-ci a été sélectionné.

Le partenariat du projet, composé de trois associations (Au Pays de l'Attert, Reidener Energiatelier et D'millen) et de l'ULg Campus Arlon, va réaliser durant deux ans et demi les actions suivantes sur la zone transfrontalière de la Vallée de l'Attert :

- Action 1 : Analyse des productions et des consommations d'énergies de bâtiments communaux
- Action 2 : Comment réapproprier les énergies renouvelables potentielles et les économies d'énergie par les communautés locales ?
- Action 3 : Nouveaux concepts en énergies renouvelables
- Action 4 : Adaptation des règlements urbanistiques
- Action 5 : Mise en place d'une infrastructure scientifique et ludique pour répondre de façon professionnelle à la demande des multiples visiteurs
- Action 6 : Sensibilisations – conseils – promotion

Bon pour le climat, bon pour le porte-monnaie

L'hiver arrive lentement mais sûrement. Les jours raccourcissent et les nuits sont de plus en plus froides. Dès lors, les systèmes de chauffage fonctionnent à plein régime pour chauffer les maisons. De plus, le prix du mazout approche la barre des 1 €, il est donc grand temps pour votre portefeuille et pour le climat d'économiser l'énergie de chauffage.

Est-il possible d'économiser, sans intervention coûteuse, jusqu'à 15% de frais de chauffage et 100 € de frais d'électricité par an ? Oui et voilà comment vous y prendre :

1. Remplacement du circulateur de chauffage
2. Ajustement hydraulique de la circulation de chauffage

Amélioration de l'isolation des tuyaux de chauffage et d'eau chaude

En général, les investissements tournent aux alentours de 500 à 1.500 € et s'amortissent en quelques années.

Ce projet est cofinancé par l'Union Européenne via le FEDER et par la Wallonie.

Vous trouverez plus d'informations sur le site Internet du coordinateur des projets :

www.aupaysdelattert.be

Dans le cadre du projet VallEnergie, un conseiller en Energie est à votre disposition gratuitement. Pour tout renseignement, contacter Kévin Mathu au 063/22.78.55 ou par mail (kevin.mathu@atttert.be)



Syndicat d'initiative du Val d'Attert

Après le vif succès rencontré lors des marches d'été, environ 2.000 participants cette année, le S.I organisait, en collaboration avec le Parc Naturel, ce dernier dimanche de septembre, le « Week-End des Paysages » à Post, dans les locaux mis gracieusement à disposition par les Scouts. Deux marches étaient au programme : la première emmenée par Jacky Paquay a permis aux participants de découvrir de magnifiques panoramas de notre vallée. La seconde, emmenée par Elisabeth Tonglet, initiait les participants à la découverte d'herbes sauvages pouvant se retrouver dans nos assiettes.



Après ces deux marches, la centaine de participants a pu déguster les produits de la région : différentes charcuteries de la maison Thill à Attert, des fromages de la vallée, ainsi qu'une assiette préparée par Olivier Duquesne (le Canard d'O).

La Tontelinette (de Tontelange) et l'Elchertoise (de Nobressart) ont permis de se rafraîchir, un mini marché gourmand était également mis en place par Eric Herman (Epices & Tout).

Pour rappel : chaque jeudi à 13h30 et chaque dimanche à 9h30 les marches guidées de 8 km. Le programme de ces marches est disponible sur le site de la commune.

Circuits promenades

Un premier circuit de « promenade familiale expliquée » a vu le jour, il vous fait visiter les villages de Lottert, Tattert et Thiaumont. Tout au long de cette balade vous découvrirez le charme des villages et le petit patrimoine: calvaires, chapelles, ancien lavoir,... tout en traversant des zones forestières et l'étang de Tattert.

Il est téléchargeable sur le lien ci-dessous. La formule papier est également disponible.

<http://www.aupaysdelattert.be/pdf/Circuit.LOTTERT.2012.pdf>

En collaboration avec le cercle « Culture et loisirs ».Un autre circuit axé sur la découverte du patrimoine et des paysages, est actuellement en cours de réalisation à Tontelange.

Rens : J. Coibion : jules.coibion@skynet.be ou 063/23 62 88



Parc Naturel

Chantier transfrontalier à la réserve naturelle de Grendel

Le dimanche 10 février, le parc naturel de la vallée de l'Attert organise un chantier de gestion dans la réserve naturelle du marais de Grendel. Peu à peu, les saules envahissent ce vaste ensemble marécageux situé en bordure de l'Attert. Cette ancienne prairie de fauche ou de pâture était jadis entretenue par l'homme. Afin de préserver encore longtemps un des derniers refuges de notre faune et flore palustre, il est nécessaire d'abattre ou de tailler les arbres trop envahissants, de faucher les reines des près et les molinies. Le dessouchage du grand pré de fauche est au programme de la journée. Dans le cadre d'une gestion transfrontalière, nous irons également prêter main-forte à nos voisins luxembourgeois de natur&ëmwelt (Hëllef fir d'Natur).

Rendez-vous à 10h, au pont à la sortie de Grendel vers Colpach.

Fin prévue vers 16h. Il n'est pas obligatoire de participer à toute la journée !

Prévoir des gants de travail, des bottes et un pique-nique. La soupe est offerte !

Personne de contact : Elisabeth Tonglet, Parc naturel : 063/22 78 55 ou elisabeth.tonglet@attert.be



Activités « Nature » du mercredi après-midi



Le centre de visite « Voyage au cœur de l'Attert » et le Parc Naturel de la Vallée de l'Attert organisent un nouveau cycle d'activités « Nature » pour les enfants de 8 à 12 ans. Ces animations se dérouleront les mercredis après-midi de 14h à 16h30' en la salle du « relais postal » (Maison communale à Attert). Le thème de ce cycle sera l'eau. Au fur et à mesure des rencontres, visites, expériences, nous découvrirons l'eau sous ses différents aspects qu'elle soit captive ou non.

Dates : 13,20 et 27 mars, 17 et 24 avril.

Prix : 25€/ cycle de 5 séances

Inscription : pour le 5 mars au plus tard, par simple appel téléphonique ou par mail : elisabeth.tonglet@attert.be

Toutes les informations pratiques ainsi que le détail des activités seront transmises une fois l'inscription enregistrée.

Ces animations bénéficient du soutien de la Région wallonne.



Club de football de Nothomb

DU JAMAIS VU A NOTHOMB!

Lotto Fair-Play Cup 2011 - 2012. (Equipes de jeunes).

Au cours de la saison 2011-2012, les arbitres ont coté le Fair-Play des équipes durant leur match! Notre club décroche DEUX trophées: Cadets et Minimes sur un total de cinq pour la province.

Sur 50 équipes classées (pour tout le pays y compris les Elites et les Nationaux), seulement trois clubs placent deux équipes: Emmels, Meuwen et Nothomb. Les autres clubs luxembourgeois sont: Habay-la-Veille (Minimes), Messancy (Minimes), Les Bulles (Minimes) et Virton en Nationales (U -13).

Nous avons été reçus à Bruxelles le 16 novembre dernier et recevrons ,dans les prochains jours, un lot de 60 ballons de qualités (marque SELECT) d'une valeur de 2000€. Félicitations aux jeunes joueurs, à leurs entraîneurs, aux délégués, au coordinateur des équipes de jeunes, aux parents et aux supporters!



Croix Rouge

Cours BEPS (Brevet Européen de Premiers Secours)

Vous voulez apprendre les gestes indispensables pour intervenir en cas d'accident, de blessure dans la vie quotidienne ?

Vous désirez savoir comment pratiquer une réanimation cardio-pulmonaire, utiliser un défibrillateur ?

Près de chez vous, en 15 heures, sans examen, pour un prix honnête ?

C'est possible !

Le BEPS est fait pour vous !



La Maison Croix-Rouge Attert-Martelange-Fauvillers organise une session de cours les lundis 14,21 et 28 janvier et les lundis 4 et 11 février 2013.

Les cours se dérouleront en la salle du Relais Postal (Bâtiment communal), Voie de la Liberté, 107 à Attert, de 19h à 22h.

Conditions : Avoir plus de 15 ans / Frais de participation : 30€

Pour tout renseignement et inscription : Virginie Coos 063/ 221010

Virginie.coos@redcross-fr.be



Groupe Animation Lottert asbl

Présentation des activités 2013 du GAL.

Arts, théâtre, randonnées, activités ludiques, culturelles et sportives : tout le programme au GAL pour 2013.

Le **salon des Artistes** sous la direction d'Anne-Marie Lepage se définit comme une équipe qui aime à explorer le domaine artistique.

L'atelier de **théâtre** est encadré par Christine Flore et André Rémiche assure une aide logistique. Elle anime 5 ateliers: cours des 7-8 ans, cours des 9-10 ans, cours des 11-12 ans, cours des ados 12-18 ans et cours des adultes. Comme le souligne Christine, « le travail des cours vise le plaisir de jouer, de se redécouvrir à travers des textes et de créer deux spectacles en fin d'année dans une atmosphère passionnée. En conclusion du premier cursus, en juin, les élèves sont invités à monter sur les planches avec une vraie scène et un décor pour les confronter à la réalité du jeu théâtral. Le second spectacle vise le théâtre de rue dans le cadre de représentations en plein air à Lottert (27 avril 2013), Marville ou Rodemack. Ce sont deux finalités différentes mais complémentaires ».

Le sport avec les randonnées et la marche nordique sont autre axe important. Claire Géoris du club « Ardenne Nordic Walking » en assure le coaching avec une fréquence mensuelle. D'autre part, les galops du dimanche matin, encadrés par Pascal Volvert complète le tableau sous le label « le galop du dimanche matin, un investissement pour votre santé ». Quelques randonnées particulières dont la découverte des remparts de Metz, le Müllerthal ou encore un week-end entier de randonnée sur la transardennaise sont programmés au printemps 2013.

L'excursion annuelle alliant les peintres et les randonneurs devrait, cette année, se dérouler dans le Périgord. Affaire à suivre.

Il faut encore citer le week-end de la « **chapelle des arts** », **ces 23 et 24 mars**. Cette première édition sera consacrée à la création de bijoux, le samedi. L'exposition des réalisations se fera le dimanche. Le GAL entend réitérer chaque année un week-end de la chapelle des arts afin d'ouvrir le bâtiment aux artistes, collectionneurs, artisans de la région.

La journée médiévale est programmée au samedi 27 avril. Une journée « **Nature et Passions** » sera aussi organisée le dimanche **19 mai** au lavoir de Lottert. La « **Kiirmes am Duerf** » se déroulera le week-end du samedi 31 août et 1^{er} septembre. Et cette année, Elisabeth Berrettini nous apprendra les secrets des saveurs italiennes.

Programme Du coaching en Nordic Walking (coach : Claire Géoris)

Dimanche 27 janvier 2013, RDV à 9h45 au Weierpark

Dimanche 17 février 2013, RDV à 9h45 au Weierpark

Dimanche 3 mars 2013, RDV à 9h45 au Weierpark

Dimanche 14 avril 2013, RDV à 9h45 au Weierpark

Président
J. Mertz ☎ 063.21.81.32
joseph.mertz@edpnet.be

Secrétaire
A. Mathay ☎ 063.22.20.44
secretariat.gal@skynet.be

<http://www.galottert.be>



Club de tennis de Table du Val d'Attert



Le point sur notre 3ème saison

Les compétitions en cours

Ce ne sont pas moins de 6 équipes qui disputent cette année les interclubs 'classiques'. Comme attendu, cette année est placée sous le signe de la stabilisation et du développement de nos jeunes. Un effort important a été fait pour étoffer notre encadrement, toujours avec des entraîneurs de qualité. L'objectif global est donc de préserver la présence de nos équipes à leur niveau actuel.

- L'équipe fanion se comporte plus qu'honorablement pour sa première saison en division 4. Le maintien ne semble pas devoir poser problème. Mais chaque semaine a sa vérité dans une série qui comporte beaucoup d'équipes qui sont d'un niveau très proche.
- En division 5, les « B » et les « C » se battent chaque semaine pour glaner les points nécessaires pour leur assurer de rester à ce niveau l'an prochain. La tâche n'est aisée pour aucune des 2 équipes, et le défi est d'importance pour les jeunes qui constituent l'ossature des « C ».
- Pour les 3 nouvelles équipes, c'est l'heure de la découverte. Peut-être les « D » s'ouvriront-ils la porte de l'étage supérieur, ce qui pourrait permettre de pallier une descente des « C » que nous ne pouvons certes pas exclure.

Cette saison, nous alignons également, de nouveau, une équipe dans la compétition « Vétérans ». Nos couleurs ont aussi été à l'honneur dans quelques tournois.

Suivez nous via notre site internet et n'hésitez pas à venir nous soutenir les samedi de compétitions.

Au revoir Thiaumont !

Compte tenu des disponibilités de nos entraîneurs, il ne nous a pas été possible de maintenir, comme espéré, une activité sportive dans le cadre de notre naissance: « La Marronnelle ».

Afin de libérer l'espace pour les associations qui y restent activement présente, le matériel qui était sur place a été déplacé.

Afin d'éviter de le laisser inutilisé, il a été mis à la disposition de l'école d'Attert,

Le spectacle théâtral organisé à la salle « L'Aurore » le 24 novembre dernier avait donc un fond de nostalgie. Mais ce ne sont pas des adieux et nous avons la volonté de rester présent à Thiaumont comme dans les autres villages de la vallée, via des activités diverses.

Côté 'loisirs'

Le ping-pong vous attire simplement en tant que loisir mais sans plus. Les lundis soir, nos locaux vous sont ouverts pour une soirée hebdomadaire de « jeu libre ». N'hésitez pas à passer et à vous y essayer, dans un esprit de rencontre et de bonne humeur.

Pour les plus jeunes

Rappelons qu'un groupe de pré-initiation a démarré cette année pour les plus jeunes, dès l'âge de 5 ans. Il n'est pas trop tard pour le rejoindre, les mercredis après-midi de 15h à 16h.

À côté du sport

Le club se veut aussi, dans la mesure de ses possibilités, un animateur dans nos villages.

À noter d'ores et déjà dans vos agendas, une soirée-spectacle à Heinstert le samedi 9 février 2013.

Le CTT sera aussi votre hôte pour la marche du syndicat d'initiative à Thiaumont le jeudi 22 août 2013. En cours de préparation, un souper, des organisations communes avec d'autres groupements de la vallée,... N'hésitez pas à nous faire part de vos idées et propositions en la matière.

Nous rejoindre ? / Nous aider ?

« Ouvert à tous ! » C'est sur cette base que le club se construit.

Notre objectif, c'est d'être le plus proche possible de vos attentes, dans notre sport au premier chef, bien sûr, mais aussi dans la vie de notre communauté.

Tous les coups de main, toutes les suggestions sont les bienvenus.

N'hésitez pas à nous contacter... sans aucun engagement.



Pour toute information : **CTT Val d'Attert, rue de l'Institut Molitor, 42, 6717 Attert**
0499 / 25 24 36 ctattert@gmail.com www.cttattert.be



Jayandra asbl

Un petit point sur les projets prévus pour 2012.

Ces derniers sont entre autres : mise en place d'un biogaz pour fournir le gaz nécessaire à l'alimentation de notre petite famille, achat de buffles, de poules et de chèvres (elles étaient déjà présentes depuis quelques mois), un chauffe eau solaire, construction d'un réservoir d'eau de 12000 litres extérieur, irrigation du jardin, plantation d'arbres fruitiers et de légumes ; achat d'une machine à laver.



* Le biogaz

Le biogaz est presque terminé, il ne lui reste qu'à sécher pendant une dizaine de jours pour ensuite être vidé, puis pouvoir raccorder les différents tuyaux et commencer la fermentation des matières. Les deux buffles dont nous avons besoin pour le bon fonctionnement de cet outil devraient être achetés après le festival de Dasshein. Et après un à deux mois de fermentation des matières le biogaz sera utilisable.

* Les poules

Les poules sont de retour dans le jardin, de plus, nous avons construit une cage que nous déplaçons toutes les deux semaines afin que le sol sur lequel les poules sont restées soit plus fertile et donc ainsi pouvoir planter d'autres légumes.

* Le réservoir

Nous n'avons pas encore commencé le projet de chauffe eau solaire car nous attendons que le réservoir de 12000 litres soit terminé. En effet, momentanément l'orphelinat connaît beaucoup de problèmes au niveau de l'alimentation en eau. Il n'y a pas d'eau en suffisance pour la douche des enfants, la lessive, l'alimentation et l'irrigation du jardin. C'est pourquoi pour le moment nous avons instauré le jour du samedi où tous les enfants vont à la rivière, pour jouer et pour se laver. Le réservoir est presque terminé, il ne reste plus qu'à couler le toit du réservoir.

* Les légumes

Les légumes d'hiver ont été plantés dans le jardin tels que choux, choux fleurs. La récolte des tomates commence seulement à arriver. Nous avons perdu 20 pourcents de nos plants suite au mildiou (problème aujourd'hui résolu). La récolte des aubergines a bien porté ses fruits. Le gingembre pousse très bien et en grande quantité, une grande partie sera vendue sur le marché local.



Infos/contact :
JAYANDRA A.S.B.L
62, voie des champs mêlés

Tél: 0032.496.03.92.98
0032.498.62.38.19
E-mail: info@Jayandra.org



« A Travers Chants »

Vous qui aimez chanter, qui avez entre 14 et 30 ans et qui hésitez encore pour savoir si vous pouvez rejoindre le nouveau chœur des jeunes ? Pas de souci, Julie, la jeune et dynamique chef de chœur vous accueillera : ce nouveau chœur chante du gospel, de la chanson française,un peu de tout Venez à la Marronnelle, poussez la porte un samedi de 10.00 à 11.30 ... vous serez conquis !

La chorale des adultes " A Travers Chants" parraine ce nouveau groupe !
N. Goedert 063.226286 et J. Lepère 063.216775



« FEMMES ACTUELLES » Nouvelle initiative en Val d' Attert

Pour vous Mesdames, Mesdemoiselles & Ms, de TOUTE la Vallée de l'ATTERT et ...
Des ateliers divers : Floraux, culinaire, de jardinage, création de bijoux, déco de Noël ...
Des cours : D'œnologie, maquillage, relaxation, manucure, relooking, art de la table, photos, et aussi ...
Des conférences : Comment gérer le stress, des maladies, etc.
Que savoir & apprendre : Sur la sophrologie, la graphologie, les plantes, l'horticulture, mais encore ...
rien que des sujets passionnants, que nous choisirons ensemble à notre guise au cours des semaines.
Autant de sujets, de créativité à la carte, au fil de vos envies
Mais aussi, simplement pour faire connaissance et échanger son savoir faire et des idées !



Intéressées par ce nouveau projet ???

INFO ! Nicole Goedert, n° 300 à THIAUMONT, tél 063. 226286 & antoiniegoedert@skynet.be
Les ateliers auront lieu à la Marronnelle (près église) à THIAUMONT, excepté les cours de cuisine !





Salon de l'emploi à Arlon : L'ALE Titres Services d'Attert y était !

Le 17 octobre dernier a eu lieu au hall polyvalent d'Arlon le 5ème salon de l'emploi .

À vrai dire, ce n'était pas un vrai salon au sens propre du terme, puisque rien n'y était exposé, ni à vendre ou à acheter. En fait, pour être précis, il s'agissait d'une grande rencontre organisée par l'administration de l'emploi pour permettre au monde des demandeurs d'emploi et celui des employeurs de se rencontrer.

Une initiative heureuse à plus d'un titre, en ces temps de rares opportunités d'emploi pour des milliers de personnes sans travail, mais aussi devant les réelles difficultés qu'ont certaines entreprises à trouver des collaborateurs qui répondent à leurs attentes et besoins. Une initiative intéressante donc, en ce sens qu'elle met en lien direct employeurs et demandeurs d'emploi, sans le passage par la « case » administration de l'emploi.

Pas moins de 60 employeurs de la région, en ce compris ceux venus du Grand Duché, et plus de 2000 chômeurs et demandeurs d'emploi avaient pris le chemin de ce salon pas comme les autres. Un succès !

Pour la première fois, afin de rompre avec les habitudes en matière d'embauche, notre société « ALE Titres Services - Attert » avait décidé de participer à ce grand rendez-vous de l'emploi, en tant qu'employeur. Comme il fallait s'y attendre, nombreuses et nombreux furent celles et ceux qui visitèrent notre stand en quête d'un contrat de travail et nous remirent leur CV. Ce fut aussi pour nous l'occasion d'entendre certains d'entre eux nous livrer sans retenue leur vécu, leur histoire (pour info, nous y avons embauché 2 collaboratrices- ndlr).

Ce qui fut remarquable aussi, c'était de voir avec quelle énergie, quelle opiniâtreté, ces centaines de personnes comme vous et moi se dépensent sans compter, sans se décourager, allant de stand en stand à la recherche d'un emploi. Une attitude qui met à mal certains préjugés et le discours simpliste que l'on entend çà et là, au coin d'un comptoir, voire même de la part de certains hommes politiques, selon lesquels les chômeurs se complairaient dans leur statut d'assistés, etc.....

Ce fut une expérience unique qui nous incite à la renouveler l'an prochain, tant elle fut d'un enrichissement humain extraordinaire.

D. GEORGES, Président.

ALE d'Attert

Agence Locale pour l'Emploi d'Attert
Le bureau est accessible
Du lundi au vendredi de 9h30 à 12h00
063/24.27.87 ou ale@attert.be





A l'entrée de l'hiver, les maladies infantiles saisonnières refont leur apparition. En tant que parent, vous pouvez vous retrouver dépourvu face à une situation qui vient perturber votre vie familiale et professionnelle. C'est la raison pour laquelle le service « Accueil Assistance » de l'ASBL Promemploi vous propose une solution de choc : la garde à domicile de votre/vos enfant(s) malade(s).

« Accueil Assistance », c'est un service professionnel et efficace qui propose différents métiers dont la garde d'enfants malades à leur domicile et la veille d'enfants en milieu hospitalier. Les assistantes n'ont hélas pas le pouvoir de faire disparaître d'un coup de baguette magique la maladie de votre enfant mais elles vous garantissent une présence réconfortante, chaleureuse et responsable auprès de lui, et ce pendant toute votre absence.

« Accueil Assistance », service de proximité et de qualité ! Vous partez travailler l'esprit tranquille et votre enfant se trouve entre de très bonnes mains.

Rien de plus facile pour faire appel au service : composez le 063/24.24.40 et vous recevrez toutes les informations que vous souhaitez obtenir. Vous pouvez aussi visiter le site de l'ASBL qui organise ce service : www.promemploi.be

« Accueil Assistance Répit » : service de prise en charge de l'enfant porteur de handicap à domicile et hors domicile

Pour qui ?

Pour les enfants de 0 à 12 ans porteurs d'un handicap

Mais aussi

Pour leurs parents et les autres membres de la famille ou de l'entourage

Pourquoi ?

Parce que votre enfant demande beaucoup d'attention

Parce que vous pouvez avoir besoin de souffler, de retrouver du temps pour vous-même, pour votre couple, pour vos autres enfants

Parce que, comme les autres parents, vous avez besoin de temps pour les tâches ménagères, administratives, de pratiquer un sport ou un art, de rencontrer des gens, ou tout simplement d'un repos qui libère votre esprit quelques heures

Parce que c'est bon de savoir, hors de tout sentiment de culpabilité, qu'une personne connue et en qui vous pouvez avoir confiance prend le relais pour alléger votre quotidien et veiller au bien être de votre enfant



Tarifs horaires

Revenus nets cumulés du ménage en €	Tarif horaire en €
De 0 à 1.000	1
De 1.000 à 1.500	1,50
De 1.500 à 2.000	2
De 2.000 à 2.500	2,5
De 2.500 à 3.000	2,80
De 3.000 à 3.500	3
De 3.500 à 4.000	3,20
A partir de 4.000	3,40
Forfait frais de déplacement	5

Nous contacter :

« Accueil Assistance » -
Promemploi ASBL
rue des Déportés, 140
6700 Arlon

Tél. : 063/24 24 40

Fax : 063/ 24 25 29

accueil.assistance@promemploi.be

Accueillir des enfants à votre domicile!
Vous y pensez?

Vous recherchez une activité professionnelle épanouissante, et rémunérée vous donnant droit à un statut social ? Venez nous rejoindre au sein d'une équipe dynamique d'accueillantes d'enfants. Le BABY-SERVICE recrute des accueillantes d'enfants dans votre commune.

Cette activité diversifiée vous permettra de travailler à votre domicile, en assurant l'accueil d'enfants de 0 à 3 ans, durant les heures de travail des parents.

Le Service vous propose :

- . Une formation initiale donnant accès à l'activité
- . Une formation continuée, durant la période d'activité, offrant la possibilité de relations avec des collègues de travail
- . Un encadrement social et administratif
- . Un prêt de matériel de puériculture
- . Une assurance couvrant votre activité.

Vous êtes intéressée par la proposition ? Vous souhaitez de plus amples informations, sans engagement de votre part ?

Contactez- nous : BABY-SERVICE
Service d'accueillantes conventionnées
Rue des Déportés, 41 – 6700 ARLON
063/21.81.65. ou 063/21.94.46.



Autres manifestations

Dimanche 13 janvier 2013

Arlon, spectacle

« Les Sittelles » de Thiaumont s'unira sur la scène de la Maison de la culture au "Brouhaha" d'André Borbé après avoir travaillé avec l'artiste pendant plusieurs ateliers. Ce spectacle qui présentera des musiques tout en harmonie et des textes inédits tout en poésie, est programmé le dimanche 13 janvier 2013 à 16h à la Maison de la culture d'Arlon. Réservez, dès à présent, vos places ... auprès de Marie Hainaut, animatrice à la Maison de la Culture.

Rens.: J. Lepère 063.216775 ou 0496.801144

Vendredi 25 janvier 2013

Heinstert, l'asbl "Le Tilleul" organise dès 21 H un concert avec "TMT", trio pétardant liégeois qui rendra hommage au bon vieux boogie (compositions et reprises).

En première partie "Sarah tue moi" de Bastogne, rock en français.

Paf: 6€ , Maison de Village

Renseignements:063/22.27.90

Dimanche 24 février 2013

Nobressart, Course à pieds > 5kms ou 10 kms; départ à 10h

Info: jpp@nobressart.eu et www.nobressart.eu/sport

Dimanche 17 février 2013

Thiaumont, Banquet de la Chorale « A Travers Chants »

dès 12 heures, accueil à l' "AURORE" de Thiaumont : notre banquet sympathique sera organisée et préparé par la chorale " A Travers Chants". Au menu : toute une gamme de saveurs, à portée d'assiettes...; un petit bé-mol, 25 € ; réservation en accord avec les choristes: 063.226286 /063.225810.

Samedi 16 mars 2013

Nobressart, Course à pieds Nature > 25kms, 33kms ou 50 kms; départ à 9h30

Info: jpp@nobressart.eu et www.nobressart.eu/sport

Samedi 23 mars 2013

Attert, grande Soirée de Gala organisée par la Chorale "A Travers Chants" du Val d' d'Attert (à la salle Schuman). Vous pourrez applaudir la nouvelle branche naissante, un chœur de jeunes filles, puis le groupe de musique celtique "The Franciscan's Brothers" et enfin la chorale A Travers Chants dans un nouveau répertoire "A Travers Chants à Travers le Temps". Invitation cordiale à tous !

Prévente 8€, vente 10€. auprès des Choristes 063.226286 / 063.2258 10 / 063.216775.

*Les membres du Conseil communal, du Conseil
CPAS ainsi que le personnel des différents
services communaux vous souhaitent une
agréable et joyeuse nouvelle année!*



*Que 2013 soit pour vous et
vos proches source de bonheur et de prospérité!*



SERVICES COMMUNAUX - HORAIRES D'OUVERTURE

Administration Communale

Bureaux accessibles



- lundi de 8h30 à 11h45
- mardi de 8h30 à 11h45
- mercredi de 8h30 à 11h45 – 13h30 à 16h30
- jeudi de 8h30 à 11h45
- vendredi de 8h30 à 11h45 – 13h30 à 16h30

Voie de la Liberté, 107 à 6717 ATTERT
Tél : 063/24.27.70 Fax : 063/24.27.71



administration@attert.be
www.attert.be

Police Communale

Bureaux accessibles



- lundi de 8h00 à 12h00
- mardi de 8h00 à 12h00
- mercredi de 8h00 à 12h00 – 13h00 à 17h00
- jeudi de 8h00 à 12h00
- vendredi de 8h00 à 12h00 – 13h00 à 17h00

Voie de la Liberté, 107 à 6717 ATTERT
Tél : 063/44.01.90 Fax : 063/21.77.89
e-mail : zp5297.attert@skynet.be

C.P.A.S. – Centre Public d'Action Sociale

Bureaux accessibles



- Du lundi au vendredi de 9h00 à 11h30 – 13h30 à 16h30

Permanence sociale

- mardi de 9h00 à 11h30 – 13h30 à 15h30
- jeudi de 9h00 à 11h30 – 13h30 à 15h30

Voie de la Liberté, 109 à 6717 ATTERT
Tél : 063/22.54.18 Fax : 063/22.39.10
e-mail : cpas@attert.be

Enseignement Communal

- Heinstert – Thiaumont - Nobressart

Mme BAUDOIN Sylvie

193, Chemin des Ecoliers à Heinstert
Tél : 063/22.12.03

- Metzert – Tontelange

Mme MARECHAL Christine

25, Millewee à Metzert
Tél : 063/21.66.74

- Nothomb – Attert

M. FONCK Jean-François

69, Rue Nicolas Roeltgen à Nothomb
Tél : 063/21.66.16



A.L.E. – Agence Locale pour l'Emploi

T.S.A. – Titres Services Attert asbl

Bureaux accessibles



- Du lundi au vendredi : 9h30 à 12h00
- Ou sur Rendez vous

Voie de la Liberté, 107 à 6717 ATTERT
Tél : 063/24.27.87 Gsm : 0474/732137
Fax : 063/24.27.71
e-mail : ale@attert.be

Parc Naturel de la Vallée de l'Attert



Au Pays de l'Attert asbl

Bureaux accessibles du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 - 13h30 à 17h30 et le vendredi de 8h30 à 12h30 - 13h30 à 15h30

Voie de la Liberté, 107
à 6717 ATTERT

Tél : 063/22.78.55 Fax : 063/22.16.98
e-mail : asbl.apda@attert.be

Parc à conteneurs

Horaires d'ouverture été (du 01/05 au 31/10)

du lundi au vendredi de 13h00 à 19h00
samedi de 9h00 à 18h00



Horaires d'ouverture hiver (du 01/11 au 30/04)

du lundi au vendredi de 12h00 à 18h00
samedi de 9h00 à 18h00

Route Attert-Schadeck à 6717 ATTERT
Tél : 063/23.62.45

La Chemisière de la Vallée

Centre de repassage – atelier couture retouches
gérée par le CPAS d'Attert

Horaires d'ouverture

- lundi de 7h15 à 12h15
- mardi de 8h15 à 12h15
- mercredi de 13h00 à 20h00
- vendredi de 13h00 à 19h00
- Samedi de 9h00 à 12h00



Chemin des Ecoliers, 205 à 6717 HEINSTERT
Tél : 063/41.12.88

Fax : 063/22.39.10 – e-mail : cpas@attert.be

Bureau Postal

Bureau accessible

Lundi-mardi-mercredi-jeudi-vendredi :
14h30 à 18h00

Voie de la liberté, 105 à 6717
ATTERT

Tél : 063/37.01.96

